

FICHE DE POSTE DIRECTEUR D'ÉCOLE TURGOT élémentaire (Pôle PEJS, coordination PIAL, UliS)

Personnel concerné :

- Enseignant du premier degré inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

Cadre :

- Référentiel métier des directeurs d'école, Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014 ;
- Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 ;
- Arrêté du 28-11-2014.
- Circulaires PIAL (loi pour l'école de la confiance 2019-791 du 26 juillet 2019)

Missions :

Elles s'articulent autour des quatre priorités suivantes:

- Responsabilité pédagogique : Animation, Impulsion et Pilotage ;
- Organisation du fonctionnement de l'école :
 - Admission, accueil et surveillance des élèves ;
 - Présidence du conseil d'école ;
 - Elaboration du règlement intérieur de l'école en référence au règlement type départemental ;
 - Répartition des moyens et organisation des services
 - Mise en conformité de la sécurité de l'école : il en est le responsable unique.
- Relations avec les parents et les partenaires de l'école :
 - Etablit des liens étroits avec la commune ou l'EPCI compétent pour la définition et le pilotage des politiques éducatives territorialisées (projet éducatif territorial – PEDT) ;
 - Favorise les relations avec les parents d'élèves en les impliquant de manière concrète à la vie de l'école ;
 - Contribue à la protection de l'enfance avec les services compétents.
- Coordination du PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé)
 - Coordonner et moduler l'emploi du temps des AESH en fonction des besoins d'accompagnement recensés au sein du territoire du PIAL (notifications, emplois du temps élèves)
- Il participe aux équipes de suivi de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers:
 - En classe ordinaire
 - En ULIS

Il est un interlocuteur pour les personnels de l'éducation nationale (IEN, conseillère pédagogique, équipe de circonscription, enseignant référent, AESH, IEN ASH) et avec tous les professionnels assurant une aide ou un suivi

- Il peut participer à la formation des futurs directeurs d'école.

Compétences attendues :

- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ;
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ;
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires ;
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) pour un usage autonome et efficace ;
- Maîtriser l'outil informatique et se tenir informé des nouveautés et expérimentations en matière d'utilisation des Tice dans le premier degré (connaissance et exploitation des ressources numériques ; Connaissance des ENT)

Connaissances attendues :

- l'organisation de la scolarité et l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- le rôle et le fonctionnement du conseil d'école et du conseil des maîtres et du conseil école-collège ; les projets d'école, les projets de cycle ;
- l'évaluation des élèves ;
- les structures et les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté ;
- la scolarité des élèves en situation de handicap ; l'inclusion scolaire ;
- la scolarisation des élèves à besoins particuliers ;
- le parcours des élèves dans la scolarité obligatoire.

Conditions d'exercice :

La charge de travail d'un directeur dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause méridienne et/ou, le soir.